COBAT 2018 - FICHE 6 : UTILISATION D'UN TERRAIN POUR LE DÉPÔT, POUR LE STATIONNEMENT DE VÉHICULES ET POUR LE PLACEMENT D'INSTALLATIONS MOBILES

DOCUMENTS COMMUNS

- **demande de permis** (formulaire annexe 1)
- **note explicative** précisant s'il s'agit d'installations pouvant être utilisées pour l'habitation, telles que roulottes, caravanes, véhicules désaffectés, tentes, les installations prévues, leur nombre et la fréquence d'utilisation du terrain (principales options du projet et dispositions prévues pour remédier aux éléments susceptibles de nuire au voisinage)
- **photos significatives** (photos récentes du bien, des bâtiments contigus et du voisinage) en couleur, de dimensions suffisantes, numérotées et présentées sur A4 (endroits de prise de vue indiqués sur le plan d'implantation)
- **titre de propriété ou attestation du notaire** (si l'acte date de moins de 6 mois)
- **preuve du paiement** des frais de dossiers

DOCUMENTS SELON OBJET DE LA DEMANDE

- **plan de localisation** permet de situer le bien dans le tissu urbain environnant (orientation et échelle entre 1/10 000 et 1/1 000) cfr BRUGIS
- **plan d'implantation de type B**
  comprenant en outre :
  - implantation des matériaux, véhicules ou installations mobiles
  - réseaux de distribution et d'évacuation
  - plantations et autres dispositifs
- **plans de synthèse en A3** présentation étudiée pour permettre une bonne lisibilité (si plan d'implantation > A3)

TOUS LES PLANS pliés au format A4 avec une présentation verticale du cartouche (objet de la demande, date, échelle, numéro, indice, dénomination des plans, adresse du bien, coordonnées du demandeur.
Les dessins sont cotés et hachurés ou tramés, suivant un répertoire à reprendre en légende. Ils font apparaître, sans équivoque et de façon contrastée, les diverses interventions (démolitions, constructions, aménagements, destination, utilisation...). Tous les plans sont signés par le demandeur.

DOCUMENTS EXIGES LE CAS ECHEANT

- **avertissement au propriétaire** (annexe 2) signé par le propriétaire ou accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire
- **avertissement aux copropriétaires** (représentés le cas échéant par le syndic) signé par tous les copropriétaires ou par le syndic ou accompagné du récépissé de l'envoi recommandé
- copie du **mandat** si demande introduite par un mandataire
- formulaire de **demande d'avis au SIAMU** et sa fiche descriptive annexe*
  VOIR SITE : www.brandweer-pompiers.brussels
- **note préparatoire à l'étude d'incidences** ou **rapport d'incidences***

* pas requis si régularisation en application de l'article 330§3 du CoBAT mais fournir une **note, accompagnée d'éléments probants**, permettant de démontrer la date de réalisation (ou au moins qu'elle est antérieure au 1er janvier 2000) ainsi que l'**avis du SIAMU et les plans** cachetés si pas dispensé.